Nations Unies $E_{\text{C.2/2006/2/Add.10}}$



Conseil économique et social

Distr. générale 22 mars 2006 Français

Original: anglais

Comité chargé des organisations non gouvernementales Reprise de la session de 2006 10-19 mai 2006

Rapports quadriennaux pour la période 2001-2004, présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social*

Note du Secrétaire général

Table des matières

		Page
1.	Conseil méditerranéen des grands brûlés.	2
2.	Orbicom, Réseau des chaires UNESCO en communication	5
3.	Oxfam (États-Unis)	7
4.	Fondation Tebtebba	9
5.	World Evangelical Alliance	15

^{*} Les rapports présentés par les organisations non gouvernementales ne sont pas revus par les services d'édition.

1. Conseil méditerranéen des grands brûlés

Statut consultatif spécial accordé en 2001

Inspiré par le caractère, la mission et les activités de l'ONU, le Conseil méditerranéen des grands brûlés a demandé à bénéficier du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies et en 2001 a eu l'honneur de se voir accorder le statut consultatif spécial. Depuis lors, cette ONG œuvre à l'échelle internationale dans le domaine scientifique et humanitaire et appuie sans relâche les dogmes de l'Organisation des Nations Unies sous tous leurs aspects.

Objectifs et activités du Conseil méditerranéen des grands brûlés

Cette ONG a pour objectif principal de promouvoir et d'assurer des soins équitables et de qualité aux grands brûlés, aux sociétés et aux collectivités qui ont subi des incendies meurtriers, aux victimes d'explosions mettant en cause des produits toxiques, aux victimes d'accidents nucléaires et de situations complexes d'urgence afin d'alléger les souffrances et de renforcer la coopération internationale. Elle promeut également la prévention, la sécurité-incendie à la maison et au travail et introduit les technologies voulues, en particulier dans les pays en développement. En plus de ces activités techniques, elle intervient considérablement dans le domaine humanitaire et a favorisé individuellement la création de l'International Association for Humanitarian Medicine, qui est maintenant tout à fait opérationnelle et collabore avec l'ONU.

Le Conseil méditerranéen des grands brûlés est un groupe scientifique très professionnel qui s'appuie sur des travaux techniques rigoureux qu'il accomplit toutefois en faisant preuve d'une conscience sociale. Il estime donc que ses activités devraient favoriser le bien-être de tous les peuples selon les principes de l'ONU et de l'Organisation mondiale de la santé relatifs à la santé, à l'action humanitaire et scientifique et à la promotion de la paix. C'est parce que cette ONG possède ces valeurs que l'OMS l'a déjà reconnue comme « Centre de collaboration de l'OMS » et parce qu'elle rend des services de plus en plus précieux, qu'elle lui a également confié, en 2001, la responsabilité de coordonner les centres de collaboration et d'assurer à travers le monde la cohésion entre les 17 centres de collaboration de l'OMS pour les opérations d'urgence et les opérations humanitaires pour leur permettre d'agir de manière plus concertée. Cette amélioration considérable s'est produite au sein de l'organisation au cours de la période de quatre ans couverte par le présent rapport.

- Le Conseil méditerranéen des grands brûlés a à présent une nouvelle affiliation syndicale et entretient des relations avec le Conseil universitaire pour le système des Nations Unies qui est accrédité auprès de l'ECOSOC.
- Les annales que publie l'organisation comportent périodiquement une section spéciale qui a pour nom « La rubrique de l'OMS ». Lors de sa réunion annuelle qui s'est déroulée à Chypre en novembre 2004, l'Assemblée a décidé de traiter de davantage de sujets dans cette section qui, depuis janvier, a pour nom « The WHO and UN Pages » (Les rubriques de l'OMS et de l'ONU) ce qui indique le renforcement des liens avec l'ONU.

Activités

- Le Président du Conseil méditerranéen des grands brûlés a participé régulièrement aux cinquante-septième, cinquante-huitième, cinquante-neuvième et soixantième sessions de la Commission des droits de l'homme à Genève (Suisse) en 2001, 2002, 2003 et 2004 respectivement. Il a également participé régulièrement aux sessions annuelles de l'Assemblée mondiale de la santé et du Conseil d'administration de l'OMS au cours de cette période.
- En août 2003, le Conseil méditerranéen des grands brûlés a publié dans son journal un article spécial pour célébrer la mémoire de Sergio Vieira de Mello, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, après la mort tragique de ce dernier. Ceci lui a valu des lettres de remerciements du Secrétaire général et du Haut Commissaire par intérim.
- En tant que chirurgien, le Président sert de conseiller médical au Président du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture et il a assisté à des réunions à l'invitation de l'Ambassadeur J. Walkate (mort tragiquement en avril 2005).
- Notre ONG conseille l'OMS sur toutes les questions ayant trait aux brûlures et aux incendies meurtriers. Lorsqu'une série d'explosions d'oléoducs au Nigéria a causé de très nombreux décès et fait de nombreux grands brûlés, le Président du Conseil méditerranéen des grands brûlés et son secrétaire général ont entrepris une mission d'urgence à la demande de l'OMS afin de traiter les patients, de conseiller le Gouvernement et d'organiser l'intervention à la suite de la catastrophe. Par la suite, nous avons également organisé la formation chirurgicale des docteurs nigérians et leur avons appris à gérer les catastrophes.
- Récemment en Iraq, lorsque la guerre battait son plein, aucun patient n'était autorisé à quitter le pays pour se faire traiter ailleurs alors qu'aucun traitement n'était disponible sur place. Cependant, nos hôpitaux à Palerme (Italie) et à Graz (Autriche) ont exceptionnellement été autorisés à admettre ces blessés graves par l'intermédiaire de notre réseau humanitaire « World Open Hospital » (Hôpital ouvert au monde entier). Par ailleurs, certains membres de notre organisation, dont le docteur Leo Kein général de brigade ont également agi en notre nom dans le cadre d'une mission avec l'équipe médicale tchèque.
- Les responsables de l'ONU et de l'OMS sont toujours invités aux conférences de notre organisation. C'est ainsi notamment que le chef de la Section des ONG du Département des affaires économiques et sociales (DAES) a participé à maintes reprises à ces conférences et représenté l'ONU en prononçant des discours sur la mission et les activités des Nations Unies ainsi que sur le rôle de la société civile. Le chef de la Section des droits de l'homme de l'OMS a, pour sa part, abordé le thème de la santé et des droits de l'homme lors de la réunion qui s'est tenue à Rome en décembre 2003.
- Le Conseil méditerranéen des grands brûlés participe à autant de réunions pertinentes des Nations Unies que cela lui est possible. Il a par exemple assisté à la session d'information destinée aux ONG qui s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Genève (Suisse) en novembre 2001. Le Président et le Secrétaire général ont assisté aux réunions préparatoires sur les technologies

de la communication et aux séances de travail que l'OMS a consacrées aux objectifs du Millénaire pour le développement – objectifs qui ont été publiés en plusieurs fois dans notre journal.

- Nous avons également publié d'importants articles du Secrétaire général, Kofi Annan, de M. Shashi Tharoor et de M. Boutros Boutros-Ghali ainsi que de hauts responsables de l'Organisation mondiale de la santé.
- Parmi les récompenses nationales et universitaires qui ont été décernées à notre organisation pour ses activités avec l'ONU, il y a la médaille d'or présidentielle de l'Italie que notre secrétaire général, le professeur M. Masellis, a reçue pour ses contributions à la santé publique internationale et le diplôme de docteur honoris causa que notre président, le professeur S. W. Gunn, s'est vu décerner par l'Université Charles de Prague pour les services qu'il a rendus à la défense civile internationale et à la médecine humanitaire.

Le Conseil méditerranéen des grands brûlés présente respectueusement ce bref rapport quadriennal au Comité chargé des organisations non gouvernementales et au Conseil économique et social des Nations Unies et se réjouit à l'idée de poursuivre sa collaboration fructueuse.

2. Orbicom, Réseau des chaires UNESCO en communication

Statut consultatif général accordé en 1997

Orbicom est un réseau spécialisé de l'UNESCO qui a été créé conjointement en 1994 par l'UNESCO et l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et qui compte 26 chaires et 246 membres associés dans 73 pays.

Domaine d'activité de l'organisation

Développement des communications dans le monde

Répartition géographique

France, Grenoble Afrique du Sud, Durban Allemagne, Constance Guyana, Georgetown Hongrie, Budapest Australie, Brisbane Brésil, Sao Paulo Kazakhstan, Almaty Bulgarie, Sofia Lituanie, Vilnius Canada, Montréal Maroc, Rabat Chili, Santiago Mexique, Mexico Colombie, Bogota Pérou, Lima

Danemark, Copenhague Philippines, Quezon City Émirats arabes unis, Doubaï République de Corée, Séoul

Espagne, Barcelone République dominicaine, Saint-Domingue

Espagne, Madrid Russie, Moscou

États-Unis d'Amérique, Austin Uruguay, Montevideo

Sources de financement

Secrétariat : financement annuel de 180 000 dollars canadiens provenant de l'UQAM, de Montréal-International et de ses membres. Projets de recherche : 400 000 dollars canadiens par an financés par l'UNESCO, le Centre de recherches pour le développement international, l'Agence canadienne de développement international, InfoDev, Francophonie, Programme Asie-Pacifique d'information sur le développement du PNUD, UIT.

Participation aux réunions et aux conférences de l'ONU

• Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), Genève, 10-12 décembre 2003; afin d'appuyer les activités de l'ONU, Orbicom a apporté sa participation active en 2001, 2002 et 2003 aux comités préparatoires qui ont permis que se déroule la première phase du Sommet en décembre 2003. Orbicom a également joué un rôle actif dès le début de l'année 2004 dans les comités préparatoires qui ont précédé la deuxième phase du Sommet qui devait se tenir en novembre 2005 à Tunis;

Autres activités connexes

- Orbicom a organisé la « Conférence sur le rôle et la place des médias dans la société de l'information en Afrique et dans les pays arabes » (Marrakech, novembre 2004).
- Orbicom a rédigé des publications scientifiques sur la fracture numérique afin de contribuer à la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information.

En 2003, Orbicom a publié « The Digital Review of Asia Pacific » – édition 2003-2004.

En 2003, « Observatoire de la fracture numérique \dots et au-delà » en anglais et en français.

• Dans le prolongement direct du plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information de 2003, un « Indice d'accès au numérique » a été établi par Orbicom dans le cadre d'une initiative menée en commun avec l'UIT en prévision du Sommet de Tunis de 2005 et de nouvelles publications ont été rédigées.

3. Oxfam (États-Unis)

Statut consultatif spécial accordé en 1993

Oxfam (États-Unis) se consacre à l'élaboration de solutions durables aux problèmes de la pauvreté, de la faim et de l'injustice sociale dans le monde. L'organisation finance environ 260 organisations partenaires situées dans 30 pays en développement ainsi qu'aux États-Unis et leur fournit une aide technique par l'intermédiaire de sept bureaux régionaux implantés à Addis-Abeba (Éthiopie), San Salvador (El Salvador), Lima (Pérou), Dakar (Sénégal), Harare (Zimbabwe), Phnom Penh (Cambodge) et Boston (États-Unis d'Amérique).

Oxfam (États-Unis) s'emploie à promouvoir les droits sociaux et économiques des pauvres tels que les droits fonciers, les droits à l'eau, les droits en matière de travail et les droits des femmes et des peuples autochtones ainsi qu'à consolider la paix et à assurer l'accès au crédit et aux autres marchés. L'organisation offre également une aide d'urgence ainsi qu'une aide au relèvement et à la reconstruction (eau et assainissement par exemple par l'intermédiaire de Oxfam Grande-Bretagne, vivres, semences et outils, travaux de construction) après les catastrophes naturelles et les conflits.

Oxfam (États-Unis) sensibilise également le public américain et le mobilise pour l'amener à faire pression sur le Gouvernement des États-Unis et sur les sociétés américaines en ce qui concerne les problèmes ayant un rapport avec sa mission, en respectant les limites fixées dans le code fiscal des États-Unis. Oxfam (États-Unis) est affilié à Oxfam International qui bénéficie également du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies. Toutefois, Oxfam (États-Unis) est une organisation indépendante implantée dans le Massachusetts et dotée du statut d'organisation à but non lucratif. Elle est financée principalement par quelque 200 000 personnes vivant aux États-Unis et accessoirement par des fondations, des sociétés privées et d'autres affiliés d'Oxfam International.

Oxfam (États-Unis) collabore avec l'ONU sur toute une série de questions liées aux droits économiques et sociaux mais l'organisation s'emploie surtout à répondre aux crises humanitaires sur le plan opérationnel et sur le plan des politiques. Au niveau opérationnel, les principales crises auxquelles l'organisation a fait face avec l'ONU au cours de la période considérée ont été les guerres en Afghanistan, en Iraq et au Darfour (Soudan) ainsi que l'insécurité alimentaire actuelle en Éthiopie. Au niveau des politiques, Oxfam (États-Unis) a également fait face à plusieurs autres crises, notamment au Libéria, en République démocratique du Congo et en Haïti.

Oxfam (États-Unis) fait participer l'ONU essentiellement par le biais d'Oxfam International qui a des bureaux à New York et à Genève et qui est enregistrée à la Section des ONG du Département des affaires économiques et sociales sous son propre nom. Toutefois, les employés d'Oxfam (États-Unis) ont quelquefois des contacts directs avec les responsables de l'ONU. Pour l'essentiel, il s'agit des personnes travaillant au Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan, au PNUD, au PAM, à l'UNICEF, au HCR ou dans le bureau du Secrétaire général. En novembre 2004, Oxfam (États-Unis) a organisé un conseil d'administration d'Oxfam International à New York au cours

duquel Mark Malloch Brown (alors administrateur du PNUD) a pris la parole. Le personnel d'Oxfam (États-Unis) est en contact régulier avec la Mission permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres branches du Gouvernement des États-Unis s'occupant de questions intéressant l'ONU – au nom d'Oxfam International.

En plus des crises humanitaires dans lesquelles Oxfam (États-Unis) intervient, l'organisation a également participé aux préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement en faisant de la recherche en matière de politiques, en créant des réseaux avec la société civile aux États-Unis et en poursuivant un travail de plaidoyer auprès du Gouvernement des États-Unis.

4. Fondation Tebtebba

Statut consultatif spécial accordé en 2001

La vision, la mission et les buts de la Fondation Tebtebba ont été énoncés à nouveau comme suit lors de son opération de planification stratégique menée en 2001 :

Mission: La Fondation Tebtebba est une organisation de peuples autochtones et un centre de recherche, de promotion et de documentation qui œuvre aux côtés des peuples autochtones à tous les niveaux et dans tous les domaines. Son action tend à la reconnaissance et à la promotion des droits et des aspirations des peuples autochtones tout en cherchant des terrains d'entente pour promouvoir la justice sociale et la justice en matière d'environnement. Elle y parviendra par le renforcement des capacités des peuples autochtones dans les domaines suivants : activités de sensibilisation, campagnes et travail en réseau; recherche, éducation, formation et développement institutionnel; et expression et projection actives des vues et des aspirations des peuples autochtones.

Vision : Un monde où les connaissances des peuples autochtones et leurs droits sont respectés et protégés par toutes les nations et toutes les sociétés; où existent, unifiés mais divers et dynamiques, aux niveaux local et mondial, des mouvements de peuples autochtones qui renforcent le principe d'autodétermination et le concept de développement durable de ces peuples et de leurs territoires. Tebtebba s'efforce d'accomplir sa mission par l'intermédiaire des diverses sections qu'elle a mises en place au cours de la période considérée et s'occupant des secteurs suivants : travail en réseau, activités de sensibilisation et campagnes; recherche, éducation et information; publications, égalité des sexes; et documentation.

La formulation de la vision, de la mission et des buts et leur affinement ont contribué à mobiliser Tebtebba autour de ses tâches et responsabilités consistant à promouvoir et à protéger les droits des peuples autochtones dans le monde entier. Au cours de la période de référence (2001-2004), une section européenne a également été mise en place pour contribuer au travail de sollicitation et de sensibilisation de Tebtebba.

Activités entreprises (2001-2004)

Depuis qu'elle a obtenu le statut consultatif spécial, la Fondation Tebtebba a accru la gamme, la fréquence et la qualité de sa participation aux activités du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes spécialisés et aux grandes réunions au sommet et conférences mondiales, et elle s'est systématiquement impliquée dans l'élaboration des principales conventions. Une étape décisive de la reconnaissance des peuples autochtones a été la création de l'Instance permanente sur les questions autochtones en 2002, à laquelle Tebtebba a grandement contribué. Au cours de ces événements, elle a contribué à faire venir des participants autochtones pour faire en sorte que leur voix soit entendue et produise des résultats, organisé plusieurs manifestations parallèles et fait plusieurs interventions qui ont permis de donner aux questions autochtones leur place dans les textes officiels, déclarations et plans d'action élaborés dans les instances internationales. En raison du rôle actif que Tebtebba joue dans le mouvement des

peuples autochtones, sa Directrice exécutive, Victoria Tauli-Corpuz, a été nommée membre de l'Instance permanente sur les questions autochtones en 2004.

Les grandes lignes de la participation de Tebtebba aux activités du Conseil économique et social durant la période considérée figurent ci-dessous :

1. Instance permanente sur les questions autochtones, Conseil économique et social

La Fondation Tebtebba a participé activement aux travaux de l'Instance permanente sur les questions autochtones depuis la création de cette dernière en 2002. Sa participation se présente comme suit :

Première session de l'Instance, 12-24 mai 2002, Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York

- Coordination et participation active au sein du Forum des peuples autochtones;
- Accréditation par son intermédiaire de plusieurs peuples autochtones pour leur permettre de prendre part à la première session de l'Instance.

Deuxième session de l'Instance, 12-23 mai 2003, Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York

- Rôle de coordination et contribution à l'organisation du Forum des peuples autochtones;
- Les interventions faites ont porté sur les points suivants :
 - a) Politiques de développement et peuples autochtones, 15 mai 2003;
 - b) Déclaration commune de l'Indigenous Peoples' Caucus on Sustainable Development sur le développement économique et social;
 - c) Déclaration commune de l'Indigenous Peoples' Caucus on Sustainable Development sur les travaux futurs de l'Instance permanente sur les questions autochtones;
 - d) Déclaration commune de l'Indigenous Peoples' Caucus on Sustainable Development sur les méthodes de travail de l'Instance au sein du système des Nations Unies; déclaration de l'Asia Caucus sur le suivi du Sommet mondial pour le développement durable;
 - e) Déclarations présentées par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/C.19/2003/NGO/2).

Troisième session de l'Instance, 10-21 mai 2004, Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York

Les interventions faites ont porté sur les points suivants :

- a) Santé, 19 mai 2004;
- b) Thème : les femmes autochtones rapport de la deuxième Conférence des femmes autochtones d'Asie, 11 mai 2004; domaines devant être examinés –

Déclaration de Baguio City adoptée à la deuxième Conférence des femmes autochtones d'Asie (E/C.19/2004/CRP.1).

En 2002, la Directrice exécutive de la Fondation Tebtebba a été désignée par les organisations autochtones d'Asie pour représenter la Fondation à l'Instance durant la période 2005-2008. La désignation a été confirmée par le Conseil économique et social la même année.

2. Groupe de travail sur les peuples autochtones de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, Commission des droits de l'homme

De 2001 à 2004, Tebtebba a poursuivi à Genève (Suisse) sa participation au Groupe de travail sur les peuples autochtones de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme relevant de la Commission des droits de l'homme. Certaines de ces interventions, dont quelques-unes ont été faites collectivement avec d'autres organisations autochtones, sont les suivantes :

Vingtième session du Groupe de travail, 22-26 juillet 2002, Genève (Suisse)

• Déclaration du Forum des peuples autochtones concernant le Groupe de travail sur les peuples autochtones, vingtième session du Groupe de travail, 22-26 juillet 2002.

Vingt et unième session du Groupe de travail sur les peuples autochtones, 22-25 juillet 2003, Genève (Suisse)

- Examen des faits nouveaux;
- Peuples autochtones et mondialisation;
- Activités normatives : protection du patrimoine et des connaissances traditionnelles des peuples autochtones.

Vingt-deuxième session du Groupe de travail, 19-23 juillet 2004, Genève (Suisse)

- La situation au regard des droits de l'homme des peuples autochtones, dans des États ou autres territoires, qui sont menacés d'extinction pour des raisons environnementales;
- Coopération avec d'autres organes des Nations Unies dans le domaine des questions autochtones;
- Activités normatives : principe du consentement libre, donné préalablement et en connaissance de cause;
- Examen des faits nouveaux concernant la promotion et la protection des droits des peuples autochtones, notamment leurs droits de l'homme et leurs libertés fondamentales;
- Examen des activités entreprises dans le cadre de la Décennie internationale des peuples autochtones;
- Principes directeurs pour l'examen du projet de principes et directives pour la protection du patrimoine des peuples autochtones;

- Examen des faits nouveaux concernant la promotion et la protection des droits des peuples autochtones, notamment leurs droits de l'homme et leurs libertés fondamentales les peuples autochtones et la mondialisation;
- Examen des faits nouveaux concernant la promotion et la protection des droits des peuples autochtones, notamment leurs droits de l'homme et leurs libertés fondamentales.

3. Conférences et sommets mondiaux

a) Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, 31 août-8 septembre 2001, Durban (Afrique du Sud)

La Fondation Tebtebba a participé activement, aux côtés d'autres organisations autochtones, à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Elle a contribué par son travail de sollicitation à l'inclusion de l'expression « peuples autochtones » dans la Déclaration de Durban adoptée à la Conférence mondiale.

b) Sommet mondial pour le développement durable, 26 août-4 septembre 2002, Johannesburg (Afrique du Sud)

La Fondation Tebtebba a organisé activement des manifestations de groupes autochtones préparatoires au Sommet mondial pour le développement durable. Elle a pris une part active aux différentes sessions du Comité préparatoire : première et deuxième sessions (30 avril-2 mai 2001 et 28 janvier-8 février 2002, New York), troisième session (25 mars-5 avril 2002, New York) et quatrième session (27 mai-7 juillet 2002, Bali, Indonésie). La Fondation a aidé à accréditer des centaines de peuples autochtones afin de leur permettre de prendre part non seulement aux sessions du Comité préparatoire, notamment la quatrième, mais aussi au Sommet mondial pour le développement durable proprement dit. Certains des documents qu'elle a présentés et des interventions qu'il a faites, parfois conjointement avec d'autres organisations autochtones, au cours des sessions préparatoires sont les suivants :

- Document de concertation des peuples autochtones (E/CN.17/2002/PC.2/6/Add.3), deuxième session du Comité préparatoire;
- Déclaration du Forum des peuples autochtones dans le cadre du dialogue multipartite sur la gouvernance, les partenariats et le renforcement des capacités, quatrième session du Comité préparatoire, 27 mai 2002;
- Déclaration d'ouverture du Forum des peuples autochtones sur le partenariat, 2^e séance : le partenariat, 28 mai 2002, quatrième session du Comité préparatoire.

Au cours des semaines qui ont précédé le Sommet mondial pour le développement durable, Tebtebba a aidé à organiser le Sommet international des peuples autochtones sur le développement durable (Sommet de Kimberley), du 20 au 23 août à Kimberley. Les peuples autochtones ont élaboré la Déclaration de Kimberley et le Plan de mise en œuvre des peuples autochtones pour le développement durable, deux documents qu'ils devaient utiliser pour leurs activités de sollicitation et de sensibilisation auprès des représentants gouvernementaux au

Sommet mondial. En termes concrets, ils ont remporté une grande victoire, en ce sens que leur travail de sollicitation, auquel Tebtebba a grandement contribué, a débouché sur l'adoption de la phrase : « Nous réaffirmons le caractère essentiel du rôle des peuples autochtones dans le cadre du développement durable », par. 22 *bis* de la Déclaration politique adoptée à Johannesburg (A/CONF.199/L.6/Rev.2/Corr.1).

4. Conventions

La Fondation Tebtebba a activement participé comme suit, y compris en intervenant lors des séances officielles, à l'élaboration des conventions et aux travaux des commissions figurant ci-dessous :

- a) Convention sur la diversité biologique
 - Sixième réunion de la Conférence des Parties, La Haye, 7-19 avril 2002;
 - i. Intervention sur le point 12 de l'ordre du jour provisoire Groupe de travail sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique;
 - Septième réunion de la Conférence des Parties, 9-20 février 2004, Kuala Lumpur (Malaisie);
- b) Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
 - Huitième réunion de la Conférence des Parties, 28 octobre-9 novembre 2001, Marrakech (Maroc):
 - Neuvième réunion de la Conférence des Parties, 1er-12 décembre 2003, Milan (Italie).

5. Organes spécialisés du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies

a) Fonds international de développement agricole (FIDA)

Depuis 2001, la Fondation Tebtebba a pu collaborer étroitement avec le FIDA pour aider les peuples autochtones. Le FIDA a aidé à financer la participation des autochtones accrédités par Tebtebba au Sommet de Kimberley et au Sommet mondial pour le développement durable en septembre 2002. Il a également contribué au financement de la deuxième Conférence des femmes autochtones d'Asie, tenue à Baguio City (Philippines) du 6 au 8 mars 2002.

b) Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

La Fondation Tebtebba a également établi de bonnes relations de travail avec le Programme des Nations Unies pour le développement au cours de la période à l'examen. La Directrice exécutive de Tebtebba a été nommée membre du Comité consultatif PNUD/organisations de la société civile qui conseille l'Administrateur du PNUD quant à la participation et à l'engagement des organisations de la société civile auprès du PNUD. Ce dernier a également financé la participation des autochtones accrédités par Tebtebba au Sommet mondial pour le développement durable en 2002. En 2004, il a financé la publication de Tebtebba intitulée « Beyond the Silencing of the Guns » (Au-delà du silence des armes), recueil d'études de cas

sur le règlement des conflits dans les territoires autochtones d'Amérique latine, d'Afrique australe et d'Asie.

Depuis que le Conseil économique et social a accordé le statut consultatif spécial à la Fondation Tebtebba en 2001, la participation de cette dernière aux côtés de l'Organisation des Nations Unies s'est développée très rapidement. La Fondation a été en mesure d'exprimer les vues, les analyses et les opinions des peuples autochtones sur les grandes questions traitées dans les instances des Nations Unies qui touchent à ces peuples. Cela a facilité la participation des autochtones aux grandes conférences, réunions au sommet et autres réunions et conventions des Nations Unies, et à leurs travaux aux côtés de différents organismes des Nations Unies. Par ailleurs, la participation de la Fondation Tebtebba aux activités de l'Organisation des Nations Unies a, semble-t-il, également aidé à mieux faire connaître, par l'Organisation des Nations Unies, ses organes et les organismes des Nations Unies, les peuples autochtones, leurs droits et la grande contribution qu'ils peuvent apporter à la réalisation des buts et aspirations de l'Organisation.

5. World Evangelical Alliance

Statut consultatif spécial accordé en 1997

Au cours des quatre années correspondant à la période considérée, la World Evangelical Alliance (WEA) a procédé à plusieurs changements d'ordre structurel qui n'ont toutefois pas concerné les buts qu'elle poursuit et les activités qu'elle mène en ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies. Appelée auparavant World Evangelical Fellowship, elle a pris le nom de World Evangelical Alliance à compter du 1^{er} janvier 2002.

La WEA compte des alliances affiliées dans 123 pays et sept institutions régionales affiliées. Une bonne partie de son travail est accomplie sur la base du volontariat par l'intermédiaire des alliances nationales affiliées.

La WEA a été accréditée pour la première fois avec le statut d'organisation affiliée auprès du Conseil économique et social en 1997. Depuis lors, elle a essentiellement axé ses efforts sur la promotion de la liberté de religion en tant que droit de l'homme fondamental conformément aux articles 18 à 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, à l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction.

La WEA a formé une Religious Liberty Commission en 1994 afin de promouvoir la liberté de religion dans le monde entier en tant que droit de l'homme fondamental en conformité essentiellement avec l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle a fourni des efforts en matière d'éducation auprès des nombreuses institutions qui lui sont affiliées en vue de faire accepter la liberté de religion comme droit de l'homme. La Religious Liberty Commission contrôle les violations de la liberté de religion et y donne suite en invitant les gouvernements à honorer leurs obligations internationales tendant à protéger et à promouvoir les droits de l'homme. La WEA dispose d'un vaste réseau international de députés dans de nombreux pays du monde qui sont attachés à la promotion des droits de l'homme.

Le révérend Johan Candelin est le Directeur exécutif de la Religious Liberty Commission de la World Evangelical Alliance, et ambassadeur itinérant de cette dernière, ce depuis 1996, et c'est également le fondateur du First Step Forum qui s'efforce, aux échelons gouvernementaux les plus élevés, de traiter les questions tenant à la liberté de religion, dès les premiers stades de leur apparition, et de faire protéger et renforcer les droits de l'homme.

Activités

1. La WEA a également participé chaque année aux travaux de la Commission des droits de l'homme. Le révérend Candelin a rencontré les ambassadeurs accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève afin de les inviter à faire de la liberté de religion un droit de l'homme fondamental.

17 mars-27 avril 2001 – Le révérend Johan Candelin, Directeur exécutif de la Religious Liberty Commission de la WEA a participé aux cinquante-septième, cinquante-huitième, cinquante-neuvième et soixantième sessions de la Commission des droits de l'homme à Genève.

18 mars-26 avril 2002 – Le révérend Johan Candelin, Directeur exécutif de la Religious Liberty Commission de la WEA a participé aux travaux de la Commission des droits de l'homme. Il a présenté le document intitulé « The Geneva Report 2002: A Perspective on Global Religious Freedom » (Rapport 2002 pour Genève : la liberté de religion à l'échelle mondiale) portant sur les défis que doivent relever les communautés chrétiennes.

17 mars-25 avril 2003 – Le révérend Johan Candelin, Directeur exécutif de la Religious Liberty Commission de la WEA et M^{me} Janet Epp Buckingham, membre de la Religious Liberty Commission de la WEA et Directrice de l'Evangelical Fellowship de la Religious Liberty Commission du Canada ont pris part aux travaux de la Commission des droits de l'homme où le révérend Candelin a présenté le Geneva Report 2003: A Perspective on Global Religious Freedom.

15 mars-23 avril 2004 – Le révérend Johan Candelin, Directeur exécutif de la Religious Liberty Commission de la WEA et M^{me} Janet Epp Buckingham, membre de la Religious Liberty Commission de la WEA et Directrice de l'Evangelical Fellowship de la Religious Liberty Commission du Canada ont pris part aux travaux de la Commission des droits de l'homme. Le révérend Candelin y a présenté le Geneva Rapport 2004: A Perspective on Global Religious Freedom. La WEA y fait une déclaration commune sur Sri Lanka.

2. La WEA sert également de catalyseur au sein du Micah Challenge, lancé en septembre 2004, et qui promeut les objectifs du Millénaire pour le développement et invite les signataires de la Déclaration du Millénaire à honorer l'engagement qu'ils ont pris de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à 2015.